

N° 2024-017

OBJET :

*PPT du Roc d'Enfer - Demande de
subvention pour l'étude de
renouvellement*

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORAND, 1^{er} Vice-président.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

Date de convocation du conseil communautaire : 7 février 2024

Présents :

Mmes BUET Manuelle, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse ;
MM. DUPIEUX Gilbert, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Résultat du vote :

votants :22
pour :22
contre :00
abstention :00

Procuration a été donnée par VINET Philippe à MARTEL Mireille.

Monsieur LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le 1^{er} Vice-président rappelle aux membres du conseil communautaire que le PPT du Roc d'Enfer arrive à échéance fin 2024. Le COPIL ayant décidé de renouveler ce PPT, il propose de confier à un prestataire le soin de réaliser une étude de renouvellement et de solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes au titre du FEADER. Le montant des dépenses prévisionnelles s'élève à 19 890,00 € TTC (animation et études).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- à l'unanimité,
- accepte le plan de financement suivant :

▫ montant total du projet	19 890,00 €
▫ Région Auvergne Rhône-Alpes et FEADER (80%)	15 912,00 €
▫ autofinancement	3 978,00 €
- sollicite auprès du Président de la Région Auvergne Rhône-Alpes une aide d'un montant de 15 912 €,
- charge Monsieur le Président ou son représentant des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Claude MORAND

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
Reçu en Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :